

2

FORMATION

Le 6 mai, rendez-vous avec l'ORIFF

3

UNAPL INFOS

Avec l'E learning, apprendre à distance

4-5

DU CÔTÉ DES PROFESSIONS

Experts-comptables, commissaires aux comptes, assureurs, avocats, de nouveaux élus accèdent aux responsabilités ordinaires et syndicales

6

RÉGION

La lutte contre la désertification médicale

7

ARAPL INFOS

La Conférence Nationale des ARAPL a une nouvelle présidente

8

ACTUALITÉ

Soirée de caractère, soirée d'émotion



Lucien Gleyzes
Président de l'UNAPL

É D I T O

Ethique et impératifs économiques

Il n'est jamais trop tard pour parler d'éthique. C'est l'une des valeurs essentielles sur lesquelles se fonde l'exercice libéral. Nous y sommes très attachés et nous le réaffirmons sans cesse.

Dans une période de crise où l'on débat de savoir si l'éthique est un remède ou non aux abus constatés qui nous ont fait approcher de rivages dangereux, nous tentons de répondre à cette interrogation à un niveau approprié à nos missions et à nos moyens.

C'est dans cet esprit qu'a été conçue la grande journée de formation programmée le mercredi 6 mai prochain dans nos locaux du Forum.

Sous le titre « Ethique et impératifs économiques du professionnel libéral », nous invitons nos consœurs et confrères à venir écouter des professeurs chevronnés spécialistes du droit, de la santé, de la société. Parmi eux, le plus connu est l'ancien Premier Ministre Michel Rocard.

Nous bénéficierons de leur analyse et de leur réflexion sur un thème actuellement incontournable qui nous interpelle et nous interroge quotidiennement.

La mise en œuvre de la formule éthique/impératifs économiques est subtile. L'écoute de ces prestigieux intervenants et l'échange que nous pourrions avoir avec eux, nous seront d'un très précieux concours.

Lucien Gleyzes.

Lib'Actu

LE JOURNAL DE L'UNAPL
et des Professions Libérales en Midi-Pyrénées

Z O O M

Désertification médicale

Pour lutter contre les déséquilibres entre villes et campagnes, des mesures destinées à favoriser l'installation des professionnels de santé en milieu rural se mettent en œuvre.

[PAGE 6]

Un grand besoin de formation

Face à la crise d'aujourd'hui et aux incertitudes de demain, les professionnels libéraux doivent être armés pour réussir le passage vers un avenir fait de nombreux changements. L'un des meilleurs moyens d'y parvenir est de mettre l'accent sur l'acquisition du savoir et de la connaissance, afin de consolider la compétence qui est l'un des trois piliers de l'exercice libéral.

[PAGES 2, 3 ET 7]

Ethique et impératifs économiques

L'ORIFF et l'UNAPL Midi-Pyrénées organisent une grande journée de formation, avec des intervenants de haut niveau, dont l'ancien Premier Ministre Michel Rocard, sur ce thème qui interpelle tous les professionnels libéraux.

L'éthique est-elle un moyen ou une fin en soi ? Les professionnels libéraux sont quotidiennement confrontés à cette interrogation. Selon leur activité, leur sensibilité, leur pratique, ils ont des approches différentes de cette question qui en suggère une autre : faut-il situer ce principe dans un contexte philosophique ou économique ?

Ramenée au cadre essentiellement professionnel, l'éthique n'est pas uniforme, chacun la vivant ou l'appliquant avec son émotion ou son pragmatisme. L'éthique ne relève pas de l'inné ou du naturel. Elle s'apprend, se construit et s'intègre au fil des études, du travail et du temps.

C'est ainsi que le libéral forge son sens personnel de l'éthique qui guidera son parcours professionnel et sa relation avec les autres.

Dans le contexte actuel de mutation et de ruptures engendrées par la crise, la concurrence, les incertitudes, il est plus que jamais nécessaire de prendre le temps de la réflexion sur cette dimension éthique qui peut guider, contraindre ou conforter le professionnel.

Ce sont ces enjeux qui ont conduit l'ORIFF Midi-Pyrénées et l'UNAPL à concevoir une journée de formation sur le thème « Ethique et impératifs économiques du professionnel libéral ».

En raison de la complexité du sujet et de la diversité des réponses qu'il peut susciter, il est fait appel à quatre intervenants de premier plan :

- le Pr. André-Pierre Delpla, neuro-chirurgien, responsable du Diplôme Inter-universitaire d'Ethique de la Santé, membre du Comité régional d'éthique biomédicale et vice-président de l'Ordre des médecins de la Haute-Garonne ;
- Thomas-Olivier Leautier, X Ponts, chercheur IDEI, professeur associé à l'université de Toulouse I ;
- Bernard Beignier, Doyen de la faculté de Droit ;
- Michel Rocard, ancien Premier Ministre.

Comment faire vivre au quotidien le diptyque éthique/responsabilité ? Comment concilier éthique et rentabilité ? Comment associer respect du client et contraintes économiques ? L'éthique est-elle un atout de longévité pour l'entrepreneur libéral ?

Telles sont quelques-unes des questions auxquelles ces prestigieux intervenants tenteront de répondre lors de cette grande journée de formation, le mercredi 6 mai.

Quatre interventions de premier plan

Docteur Pierre-André Delpla

« L'enjeu éthique naît du conflit entre plusieurs exigences qui ont chacun leur légitimité. L'exercice libéral, solitaire ou entrepreneurial, justifie un souci d'efficacité économique, de rentabilité. Pour autant, le médecin, le pharmacien, ou plus généralement le soignant, ne doivent pas perdre de vue qu'ils sont aussi au service de l'individu malade qu'on appelle patient, client, consommateur de soins, et de la collectivité. Il est aussi, en effet, un acteur de la santé publique dont les contraintes lui sont fixées et rappelées quotidiennement par le législateur, l'Etat et les organismes sociaux, voire les usagers eux-mêmes. »

Pr. Thomas-Olivier Leautier

« Pour un professionnel libéral, l'éthique peut se résumer d'une formule lapidaire : « faire passer les intérêts du client avant les siens ». Contrairement à une idée parfois reçue, cette éthique est un facteur essentiel de succès économique durable dans l'environnement compétitif actuel : elle engendre la confiance des clients, donc les relations de long terme. Elle constitue une motivation puissante pour les employés et, si un professionnel abandonne son éthique, les autres suivront, et l'avantage acquis, s'il existe, ne sera pas durable. »

Pr. Bernard Beignier

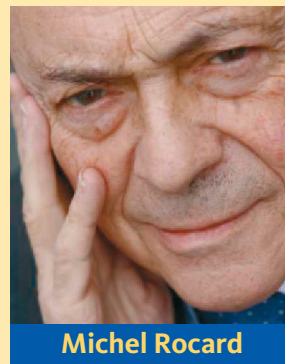
« L'environnement actuel est tel que le client devient rapidement un plaideur et met en jeu la responsabilité du professionnel à qui il demande d'être parfait. La règle de l'art et les règles déontologiques aboutissent à dire qu'éthique et déontologie, bien que d'une nature différente, se renforcent l'une et l'autre. Cela est contraignant pour le professionnel libéral et est confirmé par des arrêts de la Cour de Cassation. Ces exigences justifient l'existence des Ordres dont la principale fonction est disciplinaire. »

Michel Rocard

« Le respect de l'éthique se pose quand on agit. La première condition de l'action, c'est la compétence. L'incompétence est une violation de l'éthique. »

Ce propos récemment tenu par Michel Rocard peut constituer une opportunité introduction à son intervention devant les professionnels libéraux dont les caractéristiques essentielles sont la compétence, la responsabilité et la liberté.

L'ancien Premier Ministre relève que « la nature humaine a une faible propension à être respectueuse de l'éthique, ce qui nécessite de compenser cette insuffisance par des règles et des contraintes ». Le professionnel libéral qui travaille seul, en face à face permanent avec ses clients, est lié par une morale d'ensemble. En ce qui concerne les professionnels de santé, l'éthique se mesure à l'égard du client ou patient, mais également face au système du tiers payant. Un certificat d'arrêt de travail de complaisance est, par exemple, une atteinte à l'éthique. Comme le démontre la crise actuelle, tout système a besoin d'éthique.



Michel Rocard

Pour s'inscrire

La journée de formation « Ethique et impératifs économiques du professionnel libéral » aura lieu le mercredi 6 mai de 9 à 18 heures au Forum, avenue Jean Gonord à Toulouse. Les inscriptions doivent être accompagnées de l'attestation de versement de la contribution à un fonds d'assurance de formation des non salariés, délivrée par l'URSSAF pour l'année 2008. Chaque participant recevra une attestation de présence justifiant de sept heures de formation, qu'il pourra utiliser pour l'obtention du crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprises (7 heures x par le SMIC horaire, soit 60,97 €. Pour cela, il devra avoir obligatoirement transmis son attestation de versement URSSAF et signé la feuille de présence.

Pour tout renseignement : tél. 05 62 71 82 52 ou par e-mail oriff-unapl@wanadoo.fr

Apprendre à distance

Plus de contrainte de temps, ni de lieu pour se former. Avec l'E learning mis en place par l'ORIFF, on peut suivre une formation quand on veut et où on veut. Il suffit de connecter son ordinateur.

A la pointe à la fois du développement de la formation et de la mise en œuvre de technologies innovantes au service de cet objectif de formation qui est prioritaire, l'ORIFF-PI de Midi-Pyrénées propose des formations à distance (E Learning).

Les modules sont directement accessibles par ordinateur grâce à une connexion internet. PC ou Mac, l'ordinateur doit être doté d'une carte son et d'une liaison ADSL, ainsi que d'un logiciel flash téléchargeable gratuitement.

Conçu avec la société Smart Canal, spécialiste de renom en la matière, ce dispositif vient en complément des formations organisées en salle par l'ORIFF.

Les formations à distance proposent des thèmes très variés. Elles durent de 1 heure 30 à 20 heures. On peut choisir le moment où l'on désire suivre la formation. On y reste le temps que l'on souhaite, la connexion étant possible 24 heures sur 24. Les formations sont divisées en chapitres. On peut retenir des séquences de 10, 15 minutes ou plus, en fonction de sa disponibilité.

Ces formations sont rendues aisément accessibles grâce à la convention signée entre le FIFPL et l'ORIFF Midi-Pyrénées. Chacun peut bénéficier d'un crédit formation de 600 € par an. Celui-ci peut être utilisé soit pour une formation présentielle (20 € par jour), soit pour une formation à distance. Le coût de ces dernières est le suivant : 50 € pour les formations transversales, 200 € pour les formations packs, 500 € pour des formations linguistiques.

Les formations transversales consommant 50 €, il reste donc 550 € disponibles pour d'autres actions mises en place par l'ORIFF. Les packs absorbent

200 €. Il convient dans ce cas de faire l'avance des frais en utilisant le service Paypal associé (ou en réglant par chèque). Ce n'est qu'après le suivi de la formation, que le remboursement des 200 € d'inscription est effectué. Quant aux formations linguistiques, elles entament 500 € sur le crédit formation. Il convient là de faire l'avance des frais dans les mêmes conditions que précédemment. Il en est de même pour le remboursement.

Pour accéder à ces formations, il faut s'inscrire en fournissant l'attestation de versement URSSAF et être éligible au FIFPL. La vérification se fait sur www.fifpl.fr menu « consulter les critères de prise en charge ». Si votre code APE, code NAF, apparaît dans la liste déroulante du FIFPL, vous êtes pris en charge.

Chaque formation nécessite un accord préalable qui permet de vérifier si le crédit de 600 € a été consommé ou non. Si tel est le cas, il est possible d'activer votre budget individuel, l'ORIFF aidera à monter le dossier. Si le budget individuel de formation est déjà épuisé, il est possible de choisir de régler directement la formation sans remboursement. Pour les formations nécessitant une caution remboursable après suivi, il est possible de régler par carte bleue directement sur la plate-forme (service sécurisé par Paypal) ou par chèque à l'ordre de l'ORIFFPL Midi-Pyrénées à l'adresse suivante : ORIFFPL Midi-Pyrénées, service E Learning, 13 av. Jean Gonord, 31500 Toulouse.

Le crédit de 600 € n'est pas cumulable d'une année sur l'autre. Il est perdu s'il n'est pas utilisé avant le 31 décembre de l'année en cours.

Les programmes de formation

Voici une aperçu des formations accessibles dans le cadre de l'E Learning.

- TRANSVERSALES : organisation (anticiper et gérer les conflits, développez les compétences de vos collaborateurs, stratégies et tactiques de négociation...); organisation (sécurité en entreprise, sécurité informatique, améliorer ses écrits professionnels, gérer son temps et ses priorités...); comptabilité, fiscalité, finances (optimiser sa protection sociale grâce à la fiscalité, analyse financière, fraude et blanchiment...); contrôle de gestion (coûts, budget, tableau de bord...).
- PACKS : la bureautique (Excel, Word, PowerPoint); action commerciale et vente; développement personnel et ressources humaines; marketing et stratégie.
- LINGUISTIQUES : anglais, allemand, espagnol, niveaux débutants, intermédiaires, avancés, business.

Professionnels libéraux et Mairie de Toulouse : des relations constructives



Isabelle Hardy, conseillère municipale déléguée aux artisans, commerçants et professions libérales, reçue par le bureau de l'UNAPL Midi-Pyrénées.

Le bureau de l'UNAPL Midi-Pyrénées a reçu récemment Isabelle Hardy, la nouvelle élue toulousaine chargée de la délégation des artisans, des commerçants et des professions libérales.

Cette rencontre a permis de créer des liens utiles et constructifs avec la représentante de la municipalité toulousaine qui a exposé les priorités de la mairie dans son domaine : valorisation de Toulouse en qualité de premier pôle régional de commerce et de service, maintien et développement de ces activités dans les quartiers. Elle a évoqué également le souci de favoriser la recherche de bonnes solutions pour des questions délicates, comme la circulation et le stationnement au centre ville pour les professionnels.

Lucien Gleyzes, président de l'UNAPL Midi-Pyrénées, a remercié Isabelle Hardy pour sa venue. Elle augure, selon lui, d'un dialogue qui devrait permettre de faciliter le fonctionnement de l'activité libérale qui peut jouer un rôle déterminant dans le développement des nouveaux quartiers où leur proximité est souhaitée par les habitants, qu'il s'agisse de professionnels de santé, du secteur juridique ou du cadre de vie.

Le docteur Georges Benayoun, ancien président de l'UNAPL et actuel vice-président du Conseil économique et social régional, a pour sa part souligné l'importance de concevoir un bon maillage territorial des services, afin de contribuer à améliorer la qualité de la vie quotidienne de chacun.

UNAPL : une année bien remplie et positive

Sous la présidence de Lucien Gleyzes, l'UNAPL Midi-Pyrénées vient de tenir son assemblée générale.

En la circonstance, le président de l'UNAPL Midi-Pyrénées a dressé un bilan de l'année écoulée. Celle-ci s'est avérée très positive, en raison des succès de l'ORIFF en matière de formation. Cet organisme dont la création et le développement sont soutenus par l'UNAPL a organisé un grand nombre de journées de formation qui ont bénéficié de l'apport du FIFPL. Le point culminant a été la session spéciale qui a permis d'accueillir comme intervenant Jean-Claude Skrela, le directeur national du rugby. La réussite de cette expérience a conduit à l'organisation d'une autre journée spéciale, programmée le mercredi 6 mai (voir dans ce numéro).

Au niveau de la sensibilisation envers les jeunes, l'UNAPL a organisé en 2008 deux rencontres spéciales : le 8 avril et le 9 décembre. Cette dernière s'est révélée opportune et très constructive, dans la mesure où elle était située à une meilleure place dans l'année scolaire et où elle s'adressait plus particulièrement aux lycéens directement concernés par les choix d'orientation. Cette journée devrait être reconduite dans une forme identique fin 2009.

Autre bilan satisfaisant : celui des élections prud'homales. Les listes communes « Union pour le Droit des employeurs » ont permis à l'UNAPL de maintenir de solides positions, avec notamment : un siège préservé dans les Hautes-Pyrénées ; un siège en section commerces et un en activités diverses dans le Gers ; deux sièges

en Ariège ; un siège dans le Tarn ; trois sièges en Haute-Garonne. Il convient de rappeler que l'apparition de listes présentées sous le label « économie sociale et solidaire » avait modifié sensiblement le profil de ce scrutin.

En ce qui concerne la dimension régionale de l'UNAPL, elle a été renforcée par la consolidation ou la création de nouvelles représentations départementales, notamment dans l'Ariège et dans l'Aveyron.

Enfin, suite au départ de la région de maître David Legrain qui représentait l'Union des Jeunes Avocats, cet organisme affilié à l'UNAPL a désigné pour le remplacer l'ancien bâtonnier Jean-Marie Bedry, lui-même président d'honneur de l'Union des Jeunes Avocats.

Experts-comptables

Télé-transmission, entreprises, jeunes, priorités de Didier Garrigues, nouveau président du Conseil de l'Ordre



Didier Garrigues

Déjà membre du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Midi-Pyrénées de 1996 à 2000 et de 2001 à 2004, Didier Garrigues entame son troisième mandat en accédant à la présidence de cet Ordre pour la période 2009/2010.

Originaire du Tarn, âgé de 51 ans, il a effectué ses études à la faculté de droit de Toulouse, avant d'accomplir son stage à Toulouse, puis de créer un cabinet à Castres avec un bureau secondaire à Toulouse. Il a été président régional de l'Institut Français des Experts-Comptables en 2003 et 2004. Lors de ses mandats précédents au Conseil de l'Ordre, il a été en particulier président de la commission informatique.

Didier Garrigues a engagé son mandat autour de trois axes principaux.

Le premier vise à la réussite totale de la mise en œuvre des télé-déclarations. Son objectif est d'atteindre les 100% en s'appuyant notamment sur le partenariat avec l'ARAPL et le Centre de gestion agréé de Midi-Pyrénées (commerçants et artisans). Il propose de mettre en œuvre un corps de vacataires pouvant intervenir dans les cabinets durant une journée pour rendre opérationnel in situ le processus de télé-déclaration. Cette action est menée en liaison avec Rudy Lamboulas, actuel président de la commission informatique du Conseil de l'Ordre. Ce corps de vacataires pourra être étendu en fonction des résultats et des besoins.

« Les nouvelles procédures, explique Didier Garrigues, modifient l'organisation et les habitudes des cabinets. La mise en œuvre n'est pas spécialement complexe, mais elle nécessite de repenser le fonctionnement et les niveaux de contrôle, afin de sécuriser au maximum. »

Le deuxième grand chantier de Didier Garrigues est la consolidation de l'ancrage des experts-comptables auprès des entreprises : « Cela signifie, estime-t-il, de rapprocher encore plus l'expert-comptable des préoccupations de ses clients, de faire connaître la palette de services qu'il peut apporter. Nous avons, en effet, constaté que le taux de satisfaction de nos clients sur nos prestations est très élevé, mais que ceux-ci ignorent que l'expert-comptable peut les accompagner dans la gestion de l'entreprise au-delà de la tenue de la comptabilité. »

Le troisième axe s'inscrit dans un partenariat avec la Compagnie régionale des commissaires aux comptes. Il a pour objet d'accroître l'attractivité de la profession auprès des jeunes et des collaborateurs de cabinets. Il s'agit là d'un travail d'information et d'image. Il est d'autant plus important que les départs à la retraite, avec l'effet Papy-boom, va créer de vastes besoins.

En ce qui concerne l'évolution de la réglementation au niveau des organismes de gestion agréés, Didier Garrigues relève en premier lieu que « la profession d'expert-comptable n'a pas demandé le visa fiscal dans sa dernière mouture et que le système du 1,25% ne satisfait personne et a vocation à disparaître ».

Et il ajoute : « Il faut trouver une solution qui convienne à la profession et aux organismes agréés. Elle ne peut être obtenue qu'en commun. Les organismes agréés qui ont une clientèle plus large que celle des experts-comptables ont un rôle intéressant en matière de formation, d'élaboration de statistiques et dans certains cas de prévention. Le schéma actuel est insatisfaisant. Il faut reconsidérer le visa fiscal d'une autre façon, à la lumière des deux paramètres incontournables que sont la disparition des 1,25% et la transmission obligatoire des télé-déclarations. »



Joseph Zoragniotti

Conseil supérieur de l'Ordre : Joseph Zoragniotti élu à la présidence

Joseph Zoragniotti vient de prendre la succession de Jean-Pierre Alix à la tête du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables pour un mandat de deux ans. Associé avec quatre de ses anciens stagiaires dans un cabinet strasbourgeois, il avait été vice-président du Conseil supérieur de 2001 à 2005.

A la suite d'un double cursus, commerce et droit, il a obtenu son diplôme en 1985. Dès

son stage, il s'est engagé dans l'action professionnelle, devenant président de l'Association nationale des experts-comptables et commissaires aux comptes stagiaires dans sa région. Il fut ensuite président national du Club des jeunes experts-comptables, puis président du Conseil de l'Ordre de sa région Alsace.

Joseph Zoragniotti a pour premier objectif de soutenir la profession auprès des pouvoirs publics, afin d'asseoir la position de l'expert-comptable et de valoriser sa signature. Il souhaite élargir le périmètre d'activité de la profession au-delà du monde de l'entreprise, en direction des collectivités locales, du secteur associatif, mais aussi des particuliers.

Le nouveau président du Conseil supérieur de l'Ordre poursuivra les actions portant sur l'image de la profession, en particulier sur son attractivité auprès des jeunes.



Michel Dedieu

Commissaires aux comptes : Michel Dedieu président de la Compagnie régionale

Succédant à Denis Lesprit, Michel Dedieu vient d'être élu, pour un mandat de deux ans, à la présidence de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes.

Agé de 53 ans, associé au sein du cabinet KPMG, Michel Dedieu exerce depuis 1985 en ayant mis l'accent sur la spécialité de commissaire aux comptes. Ancien président de l'IFEC, il a déjà été membre du bureau de la Compa-

gnie dans les années quatre-vingt dix. Au plan national, il a été membre de la commission des études juridiques.

Au niveau de son mandat, il s'est fixé trois priorités : démontrer auprès de l'ensemble des entreprises le rôle important du professionnel garant de l'exactitude des comptes ; inciter les jeunes à s'engager vers le commissariat aux comptes ; contribuer à faciliter à ses confrères l'accès aux textes réglementaires, nombreux et complexes.



Denis Lesprit

Denis Lesprit, vice-président de la Compagnie nationale

A l'issue de son mandat de deux ans à la présidence de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes, Denis Lesprit vient d'accéder à la vice-présidence de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes où il siègera aux côtés du président, le montpelliérain Claude Cazes.

Denis Lesprit assurera la co-présidence de la commission petites entreprises. Celle-ci a en

charge la mise en œuvre des nouvelles dispositions issues de deux décrets promulgués en mars dernier.

Le premier de ces deux textes supprime l'obligation de commissariat aux comptes pour les sociétés par actions simplifiées (SAS) de moins de vingt salariés dont le bilan est inférieur à 1 million d'euros et le chiffre d'affaires à 2 millions. Le second texte précise la mise en œuvre de la norme d'exercice professionnel applicable aux SAS et sociétés commerciales non constituées en sociétés anonymes, employant moins de cinquante salariés et ayant un bilan inférieur à 1,55 million d'euros et un chiffre d'affaires maximum de 3,1 millions d'euros.

Ces dispositions sont très importantes pour la profession de commissaire aux comptes. Sur le total de 220.000 mandats recensés au plan national, 180.000 représentent des entités concernées par ces mesures.

Assureurs

Alain Borderie, président de la Chambre régionale

Succédant à Lucien Gleyzes qui avait relancé la structure, puis à Bruno Ucaye, Alain Borderie a été élu président de la Chambre régionale des agents généraux d'assurance, affiliée à l'AGEA.

La Chambre régionale couvre un territoire qui comprend Midi-Pyrénées et une partie du département de l'Aude. 775 agents généraux travaillent sur cet espace. 460 sont adhérents de la Chambre.

La Chambre régionale a pour mission de défendre les intérêts de la profession et de la représenter auprès des pouvoirs publics. Elle œuvre beaucoup aussi en direction de la formation, en liaison avec des organismes spécialisés. Elle s'intéresse à la formation permanente des personnels, comme à celle qui prépare aux métiers de l'assurance. La Chambre s'efforce également d'organiser une communication auprès des médias, afin de faire mieux connaître la profession et ses actions. Un exemple a montré récemment l'efficacité des agents généraux. Ils se sont mis spontanément au service des assurés, se portant rapidement au secours des sinistrés les plus touchés

en accélérant les procédures de traitement des dossiers.

Aux côtés d'Alain Borderie, président, agent général à Villefranche de Rouergue dans l'Aveyron, le bureau de la Chambre régionale est composé de : Bruno Ucaye de Toulouse, vice-président ; Nadine Vialard d'Auch, trésorière ; Philippe Raynaud de Toulouse, secrétaire général ; Lucien Gleyzes de Toulouse, syndic ; François Robardey de Toulouse, délégué pédagogique ; Bruno Quentin de Toulouse, délégué à la communication ; Jérôme de Bardies de Toulouse, délégué aux relations publiques ; Benoît Puech de Mazamet, délégué aux nouveaux agents ; Denis Castagnet de Lectoure, délégué à la fiscalité ; Yves Leblanc, administrateur de la caisse de retraite des agents généraux.

Les délégués départementaux sont : Eric Begouen (Ariège), Christophe Bourguet (Carcassonne), Laurent David et Vincent Calvignac (Castelnaudary), Victor Santos (Aveyron), Nadine Vialard (Gers), Bruno Quentin (Haute-Garonne), Josiane Jourdon (Lot), Marie-Paule Lamare-Marek (Hautes-Pyrénées), Bruno Mouret (Tarn), Philippe Ducassé (Tarn et Garonne).



Alain Borderie

Avocats

Le bâtonnier François Axisa :

« La profession ne doit pas perdre son âme »

« Les choses se transforment, évoluent. La profession doit s'adapter à des conditions d'exercice qui changent. Nos structures nationales qui ont fait leurs preuves et qui ont, pour beaucoup d'entre nous, un sens profond, sont placées elles aussi devant cette nécessité d'adaptation à une époque nouvelle. La profession ne doit pas perdre son âme. »

C'est dans le mouvement que le nouveau bâtonnier du Conseil de l'Ordre des avocats du barreau de Toulouse, François Axisa, situe d'emblée son mandat.

Son premier souci est la cohésion professionnelle confrontée à la diversité croissante des activités et des modes d'exercice : « L'Ordre, ajoute-t-il, reste le point essentiel d'organisation et de représentation des avocats. Il a un rôle fédérateur, facilitateur. Il assure la promotion du métier à travers ses points forts : l'indépendance, la déontologie, la compétence, tout ce qui constitue la dimension libérale à laquelle nous sommes très attachés. »

Le changement se traduit d'abord dans le fonctionnement : le régime de discipline a longtemps été local, il devient régional ; la caisse de règlement pécuniaire attachée à un barreau lors de la création, évolue vers des regroupements. Les CARPA de Rodez et de Saint-Gaudens viennent, par exemple, de se regrouper avec celle de Toulouse. Il y a là une économie d'échelle et un gain d'efficacité.

« Les modes d'exercice trop isolés, souligne François Axisa, sont les plus fragiles. Le regroupement peut permettre là aussi de mieux résister à des accidents de la vie. C'est une manière de pérenniser l'activité. »

Cette situation est plus particulièrement illustrée aujourd'hui par la suppression de tribunaux de grande instance, à Millau et Saint-Gaudens par exemple. Les avocats concernés vont devoir choisir les modalités de leur rattachement.

Autre curiosité : la judiciarisation de la société ne se traduit pas par une évolution du contentieux civil et commercial traditionnel qui a beaucoup décliné en nombre, peut-être parce qu'il est devenu cher et qu'il se révèle moins efficace.

Par ailleurs, le nouveau bâtonnier de Toulouse note que le nombre de spécialités ne bouge pas comme on le voudrait. Le système actuel de reconnaissance des spécialités est performant. Il faut qu'il évolue, ce qui passe par une nouvelle culture et l'acquisition de connaissances et de compétences particulières.

Pour maître Axisa, le client est de plus en plus demandeur de conseil et d'assistance, ce quid euvrait amener l'avocat à intervenir auprès de lui de plus en plus tôt.

Question récente, mais épineuse, qui touche un domaine plus que sensible : la relation entre les professions d'avocat et de notaire. Doit-on aller vers une grande profession du droit ?

« Je ne crois pas, pense François Axisa, que l'on s'oriente vers une fusion. Il conviendrait plutôt de parler d'inter-professionnalité. Chaque profession a des valeurs sûres qui portent sur des secteurs bien identifiés. Il y a cependant de la place pour une évolution. Et je rappelle que nous ne sommes pas officiers ministériels. Notre profession a un caractère très libéral. C'est dans l'esprit de l'époque et cela apporte des garanties aux justiciables. »



François Axisa

Originaire de Toulouse, François Axisa, 51 ans, est ancien élève de la faculté de droit. Il exerce à Toulouse depuis 1985. Il a été président de l'Union des Jeunes Avocats en 1992 et 1993, puis administrateur et président de la CARPA. Il est membre du Conseil de l'Ordre depuis 2005.

Avocats et notaires, les difficultés et subtilités du rapport Darrois

Ayant pour objet de moderniser et de décloisonner les professions du droit, le rapport établi par l'avocat Jean-Michel Darrois a été récemment remis au chef de l'Etat.

L'idée de créer une grande profession du droit n'a pas été retenue. Mais il est préconisé que les professionnels du droit puissent travailler dans des structures communes. Les avocats pourraient également être autorisés à travailler dans les entreprises en restant soumis au secret professionnel.

Un Haut conseil du droit serait chargé de définir les règles et passerelles entre les professions.

Les avocats pourraient avoir accès à de nouvelles activités, comme agent sportif ou expert-comptable, à condition dans ce dernier cas, bien sûr, qu'ils aient la qualification requise. Les avocats pourraient aussi accéder à la rédaction d'actes, jusque-là réservée exclusivement aux notaires.

La réforme préconise que le nouveau dispositif repose sur l'instauration d'une formation commune durant les cinq premières années d'études supérieures. Aux côtés des avocats et des notaires, on trouverait aussi les magistrats !

Infirmiers

Rendez-vous à Albi

L'antenne départementale du Tarn de la Fédération Nationale des Infirmiers (FNI) organise une soirée-débat à la Maison de l'Economie, 1 avenue du Général Hoche à Albi. Elle aura lieu le 23 avril à 20 heures en présence de Philippe Tisserand, président national de la Fédération Nationale des Infirmiers. Elle est ouverte à tous.

Trois thèmes seront développés : la démographie infirmière à travers les nouvelles normes d'installation et de régulation ; le projet de prescription infirmière des sets pour pansements ; l'avenir de la profession dans le cadre de la mise en place de la Loi Hôpital, Patient, Santé, Territoire.

Contre la désertification médicale

Des mesures ont été élaborées pour favoriser l'implantation des professionnels de santé en milieu rural.



Le Doyen Daniel Rougé

208.000 médecins en activité en 2007, 188.000 en 2020. Une diminution du nombre de praticiens de l'ordre de 10% en une dizaine d'années, telle est la projection inquiétante qui a été faite par les pouvoirs publics. Cette donnée illustre bien le problème de la démographie médicale. Un problème qui est aggravé si l'on se penche

sur les inégalités régionales, les déséquilibres territoriaux et le maillage de plus en plus lâche des zones rurales.

La question de la démographie médicale est posée partout. En Midi-Pyrénées, elle connaît une acuité particulière, en raison de l'étendue de la région, de l'attractivité de la métropole toulousaine et de l'isolement de certains secteurs au nord-est, à l'ouest et au sud de l'espace régional.

Les partenaires midi-pyrénéens concernés par cet épineux sujet n'ont pas attendu le débat parlementaire pour réfléchir à des propositions aptes à dessiner des solutions concrètes et réalistes.

C'est en ce sens qu'il y a un an environ, une rencontre a eu lieu entre la Faculté de Médecine et le Conseil Régional. Elle avait pour but d'élaborer une série de mesures susceptibles de permettre une lutte efficace contre la désertification médicale.

Voici l'essentiel de ces dix mesures :

- Repérer les étudiants dès le secondaire, avec une priorité accordée à ceux qui sont originaires des zones médicalement défavorisées et aptes à l'accomplissement d'études médicales.
- Apporter un soutien financier au cours des 1er et 2ème cycles des études médicales, en échange d'un engagement à exercer, pendant une période définie, dans une zone médicalement défavorisée.
- Créer des clubs de réflexion sur la santé en milieu rural, à destination prioritaire des étudiants issus de ces zones médicalement défavorisées.
- Instaurer un contact précoce avec le système de santé en milieu rural, par le biais d'une bourse aux travaux d'été dans les cabinets ruraux.
- Réaliser le stage de médecine générale de 2ème cycle dans les zones médicalement défavorisées.
- Stimuler financièrement l'accomplissement des stages de 3ème cycle de médecine générale en zone médicalement défavorisée.
- Constituer une bourse de remplacement qui mettrait en relation les praticiens des zones médicalement défavorisées et les étudiants.
- Créer deux postes de chef de clinique-assistant de médecine générale.
- Favoriser la participation aux sessions de Formation Médicale Continue (FMC) des praticiens installés en zone médicalement défavorisée.
- Soutenir des propositions d'activités sociales et éducatives à l'intention des conjoints des praticiens durant les séminaires FMC.

Un métier à risque !

L'exercice de la profession de médecin n'est pas sans risque. C'est ce que démontrent les statistiques établies par l'Observatoire de Sécurité des Médecins, un organisme créé en 2004 à l'initiative du Conseil national de l'Ordre des médecins.

En 2008, on a recensé 535 incidents violents à l'égard des praticiens. Ce chiffre élevé est néanmoins en baisse sensible par rapport à 2007 où il s'élevait à 837. Près de la moitié des cas sont des agressions verba-

les. Les vols représentent un quart des incidents et les agressions physiques 11%. L'origine de cette violence réside dans des temps d'attente jugés excessifs, des refus de prescription abusive, des refus de payer...

Ces méfaits émanent de tous les types de patients et elles ne sont pas limitées aux banlieues difficiles. On constate aussi une hausse légère et continue des agressions en milieu rural.

En Midi-Pyrénées, une densité très inégale

La carte de France de la densité médicale fait apparaître Midi-Pyrénées comme une région parmi les plus favorisées.

Elle compte, en effet, 365 médecins (généralistes et spécialistes) pour 100.000 habitants. Elle se situe ainsi en quatrième position derrière Provence-Alpes-Côte d'Azur (419), l'Île-de-France (414) et Languedoc-Roussillon (374). Elle est loin devant l'Auvergne (299), le Centre (271) ou la Picardie (260).

Mais ce résultat midi-pyrénéen est en trompe l'œil, du fait du poids de la métropole toulousaine et de la situation aiguë des zones reculées, comme l'ouest du Gers, le sud de l'Ariège ou le nord de l'Aveyron. Des chiffres plus précis illustrent bien ces déséquilibres : 106 médecins généralistes pour 100.000 habitants dans l'Aveyron et le Tarn contre 112 en France ; 51 médecins spécialistes pour 100.000 habitants dans le Lot contre 88 pour la moyenne nationale.

La mise en œuvre d'un tel projet est longue et complexe du fait des procédures administratives et politiques. Mais ces propositions ont reçu un accueil positif des partenaires concernés. La première étape engagée est la sensibilisation, en particulier celle des étudiants.

« Il convient par exemple, explique le Pr. Daniel Rougé, Doyen de la faculté de médecine, de rendre les hôpitaux généraux plus attractifs auprès des internes. Si on leur offre des gardes spécialisées, ils les perçoivent comme une valeur ajoutée. Pour que cela fonctionne, il est nécessaire de leur fournir l'information à l'avance, afin qu'ils s'organisent. Par contre, plus la ville proposée est loin de Toulouse, plus c'est difficile. Au début, ils ont souvent une angoisse de l'éloignement de la métropole. Mais quand le jeune médecin a goûté à cette forme de vie dans une région magnifique, il l'apprécie.

« Les étudiants supportent mal l'idée de contrainte. Si celle-ci a un caractère temporaire, elle peut être plus facilement acceptée, surtout si en contre-partie il y a une formation complémentaire. »

En confortant le fonctionnement des hôpitaux de la région par une présence médicale dont l'avenir est assuré, on maintient des plateaux techniques de proximité qui apportent une appréciable sécurité. C'est un atout important pour le bon fonctionnement de cabinets libéraux contribuant à un meilleur maillage du territoire.

Equipements médicaux, regroupements, facilités d'installation et incitations, notamment fiscales, favoriseront la réussite des programmes de lutte contre la désertification médicale.

L'incitation plutôt que la contrainte, c'est pour le Doyen Rougé la clé du succès.

« Hôpital, patients, santé, territoire »

L'examen du projet de loi « Hôpital, patients, santé, territoire » présenté par Roselyne Bachelot a suscité un vaste et vif débat, en particulier autour des contraintes qui pourraient être imposées aux médecins, nombre d'entre eux craignant que ce soit une atteinte au statut libéral. Deux amendements ont été ajoutés au texte initial.

Le premier prévoit que les praticiens installés dans les zones à forte densité médicale devront apporter leur aide à leurs confrères exerçant dans les zones de désertification. En cas de refus, ils devront s'acquitter d'une amende annuelle de l'ordre de 2900 €.

Le second amendement envisage l'attribution d'une bourse (1200 € par mois) aux étudiants qui s'engageraient à exercer à la fin de leur formation universitaire une spécialité en pénurie, dont la médecine générale, en zone déficitaire.

Il convient de noter qu'en Midi-Pyrénées, le Conseil régional vient de voter les premières bourses en faveur de l'installation des jeunes médecins en milieu rural.

FORESTER BOXER DIESEL

La différence est belle



À partir de 29 000 €*

- Moteur Boxer Diesel 147 ch pour 5,8 l/100 km sur parcours routier.
- 167 à 170 g CO₂/km, meilleur de sa catégorie en 4 roues motrices.
- Filtre à particules.
- Boîte 6 vitesses.
- 4 roues motrices permanentes.



*Modèle présenté : Forester 2.0D XS 147 ch avec filtre à particules et peinture métallisée 31 300 € TTC. Selon directive 1999/94/CE : consommation : de 6,3 à 6,4l/100km - émissions de CO₂ : de 167 à 170g/km (sur parcours mixte). Prix public TTC client au 21/03/2009.

GARANTIE 3 ANS OU 100 000 KM



www.subaru.fr

NOUVEAU DISTRIBUTEUR À TOULOUSE

Votre distributeur Subaru
ZA La Bourgade - 31 670 Labège
Tél. : +33 (0)5 62 71 68 68



Partenaires et complémentaires

Présidente de la Conférence Nationale des ARAPL, Régine Colas évoque la nouvelle relation qui devrait s'établir entre associations agréées et experts-comptables.

Regroupant toutes les ARAPL de France, la Conférence Nationale des ARAPL représente aujourd'hui un réseau fort de l'adhésion de 130.000 libéraux⁽¹⁾. Elle est donc un acteur de premier plan en ce qui concerne le soutien aux professionnels et aux services qu'elle leur apporte : information, formation, prévention, analyse économique, statistiques par activités, télé-déclarations...

La Conférence Nationale des ARAPL a joué un rôle actif lors du débat sur la Loi de Modernisation de l'Économie et plus encore dans les difficiles discussions qui ont émaillé ces derniers temps l'élaboration d'amendements à la Loi de Finances qui ont des effets directs sur le fonctionnement du secteur libéral.

C'est dans ce cadre que Régine Colas, expert-comptable à Nancy, vient d'accéder à la présidence de la Conférence Nationale des ARAPL pour un mandat de trois ans.

Trente années d'expérience

En abordant cette nouvelle fonction, elle tient à souligner que « depuis leur création et dans l'exercice de leurs missions, les ARAPL ont toujours démontré qu'elles n'avaient ni la vocation, ni la volonté de concurrencer les professionnels de l'expertise comptable dans le marché du conseil aux libéraux. » Et elle ajoute : « Bien au contraire, elles se sont appliquées à apporter leur complémentarité en jouant un rôle social important et reconnu par leur contribution à la prévention fiscale à travers les outils qu'elles mettent à la disposition des adhérents et des experts-comptables correspondants des adhérents. »

Elle rappelle également qu'avec plus de trente années d'expérience aux côtés des professionnels libéraux, les ARAPL ont acquis une compétence spécialisée sur la fiscalité des Bénéfices Non Commerciaux (BNC) en général et sont devenues des partenaires privilégiés des experts-comptables sur le terrain. Nombre d'experts-comptables sont membres actifs des conseils d'administration des ARAPL. Ils ont également largement contribué à leur succès. Les experts-comptables bénéficient de l'expertise des ARAPL qui réalise des examens de cohérence et de

vraisemblance, des dossiers de gestion et assure plus particulièrement la formation de leurs collaborateurs sur les spécificités du BNC.

Pour Régine Colas, il n'est donc pas question que « les ARAPL changent de métier ». Forte de cette affirmation, elle considère que la Conférence Nationale des ARAPL doit aider à fédérer et mutualiser ses composantes régionales. Celles-ci font face, en effet, à des situations diversifiées. Dans certains cas, des situations de concurrence peuvent s'avérer préjudiciables. Certains gros cabinets peuvent délaisser la complémentarité au profit de la concurrence, ce qui ne devrait pas être le cas des plus petits.

Les adhérents d'abord

L'avenir dépendant des décrets qui sortiront d'ici la fin de 2010, Régine Colas et la Conférence Nationale des ARAPL ont estimé nécessaire de s'attacher les services d'un cabinet de lobbying, afin de préserver au mieux les adhérents et la spécificité des ARAPL.

« Il est essentiel, insiste Régine Colas, de délocaliser le débat de la sphère fiscale vers la sphère économique. C'est dans une idée de pérennité de l'entreprise, sous forme libérale et/ou d'auto-entrepreneur, que les associations agréées peuvent intervenir au bénéfice des Très Petites Entreprises (TPE). Centres de prévention, elles agiraient directement sur la pérennité des entreprises. Cet accompagnement devrait permettre aux professionnels ayant choisi ce cadre d'exercice, de bénéficier d'un avantage fiscal, tel qu'un crédit d'impôt du montant de l'adhésion. La tâche à mener est complexe, car elle repose sur une réalité contradictoire, avec d'un côté l'accomplissement de nouvelles missions, notamment l'obligation de télé-transmettre les déclarations depuis le 1er janvier 2009, et de l'autre l'ambiguïté des projets de réforme.

C'est pourquoi, en conclusion, Régine Colas rappelle que « les ARAPL sont et ont toujours été un soutien logistique et opérationnel au bénéfice de la profession comptable ». Et elle ajoute : « Nous avons étendu notre mission d'information à nos adhérents avec le développement d'outils de qualité conçus pour les spécialistes que sont les experts-comptables. Nous assurons la promotion de la profession auprès de nos adhérents dont 70 à 85% ont recours à leurs services, alors qu'au moment de l'adhésion le recours à un expert-comptable n'est pas obligatoire. Sans prétention nous estimons être le service recherche/développement de la profession pour une spécialisation d'un marché porteur et souvent trop méconnu des professionnels : le BNC et ses multiples ouvertures vers des marchés potentiels. »

(1) Dont 15.000 en Midi-Pyrénées.

Avec l'Héliopôle de Gramont, la Banque Populaire Occitane crée un ensemble de bureaux proposés en locatif. Ils sont réalisés avec une volonté de grande valorisation environnementale et aisément accessibles, en voiture comme en transports en commun.



Premier établissement de province au sein du Groupe Banque Populaire, la Banque Populaire Occitane a confié à la société toulousaine GA la réalisation d'un important programme comportant la réalisation de sept immeubles de bureaux aux portes de Toulouse.

Historiquement implantée sur la commune de Balma dans le quartier de Gramont, sur une réserve de dix-sept hectares, la Banque Populaire Occitane a lancé ce projet à proximité immédiate de son siège social. Il se situe en bordure du périphérique et bénéficie d'une situation privilégiée, en prise directe avec les grands axes de communication, autoroute et métro (ligne A), et proche du centre de Toulouse.

L'Héliopôle de Gramont a été appréhendé dans sa globalité, dans une idée de campus, afin de donner à l'ensemble une unité territoriale, architecturale et paysagère unique.

Au-delà d'une simple opération d'investissement dans l'immobilier et compte tenu de son ampleur et de sa localisation, l'Héliopôle de Gramont sera une véritable vitrine de l'engagement citoyen de la Banque Populaire Occitane dans le domaine du développement durable. 1 300 m² de panneaux photovoltaïques seront en particulier déployés pour produire de l'énergie renouvelable. Les bâtiments bénéficieront du label HQE.

Composé de sept immeubles de 3600 à 8500 mètres carrés, l'Héliopôle de Gramont a été conçu par les cabinets d'architectes toulousains Gabriel de Hoym de Marien et CDA Architectes. Il bénéficie de prestations particulièrement soignées en matière d'équipements : gestion de la performance énergétique par ordinateur (Gapeo), isolation renforcée, systèmes de climatisation et de chauffage particulièrement économes en énergie, etc. L'Héliopôle apportera également divers services destinés à contribuer au confort des usagers. Les bâtiments qui s'intègrent parfaitement dans le paysage local sont réalisés avec deux matériaux pérennes : la brique sur les façades nord et est, le béton de marbre poli au sud et à l'ouest.

Afin de procurer des places de stationnement en nombre suffisant et pour préserver la nature, les parkings, pour une moitié, seront construits en sous-sol, ce qui libérera un maximum d'espaces verts. Les végétaux qui orneront le parc seront également sélectionnés, selon un critère privilégiant un besoin limité en eau. L'environnement naturel du site, boisé et vallonné et traversé par un ruisseau sera ainsi valorisé.

Les demandes de location sont enregistrées à un rythme très satisfaisant malgré la conjoncture immobilière.

Un premier immeuble a été livré au mois de mars, Deux autres, déjà loués, seront livrés au 2^{ème} semestre 2009.

2000 personnes sont attendues sur ce site où travaillent déjà 600 personnes.

Pour tout renseignement :
Jean Louis Thomas - Tél. : 05 61 61 44 50
jean-louis.thomas@occitane.banquepopulaire.fr

Le nouveau bureau de la Conférence

Le nouveau bureau de la Conférence des ARAPL est ainsi composé : Régine Colas, ARAPL Lorraine, présidente ; Claude Richard, ARAPL Franche-Comté et Bernard Delran, ARAPL Languedoc-Roussillon, vice-présidents ; Michèle Rahier, ARAPL Ile-de-France, trésorière ; Régine Leroux, ARAPL Basse-Normandie, secrétaire.

Fiscalité, gestion, informatique, langues, relations humaines... au programme de formation de l'ARAPL

Comme chaque année, le service formation de l'ARAPL propose un programme vaste et varié bâti autour de trois thèmes principaux : comptabilité, fiscalité, gestion ; informatique ; relations humaines.

Voici quelques idées de sessions où il reste des places disponibles durant la prochaine période :

- Audit patrimonial du professionnel libéral (12 mai) ; l'indispensable cahier recettes/dépenses (2, 9 et 16 juin) ; la propriété intellectuelle (11 juin) ; les crédits d'impôts (30 juin)...
- Dreamweaver (11, 12 et 26 mai) ; Google sketchup pro (2 et 3 juin) ; kit de survie informatique (18 et 19 juin)...
- L'accueil physique (4, 5 et 6 mai) ; révélez votre style (19 mai) ; le patient nouveau est arrivé (9 et 16 juin)...

L'ARAPL propose également des cours de découverte et d'amélioration aux langues étrangères : Arabe, Chinois, Espagnol, Anglais...

La participation aux séances de formation peut bénéficier de la prise en charge du FIF-PL pour les professionnels libéraux, du FAF-PM pour les professions médicales, de l'OPCAPL pour les salariés des professionnels libéraux. Tous les adhérents de l'ARAPL, leurs conjoints et leurs collaborateurs peuvent s'inscrire aux formations ARAPL.

Pour tout renseignement, s'adresser au service formation de l'ARAPL : 05 62 71 81 23 ou 24.

Soirée de caractère, soirée d'émotion pour « Le testament de l'Omeyyade »

C'est avec beaucoup d'émotion que les « Soirées de caractères » ont évoqué récemment au Forum le livre « Le Testament de l'Omeyyade », relatant l'histoire de l'Andalousie au Moyen-Âge et à la Renaissance. L'un des deux auteurs, Jacques Cardona, nationalement connu en qualité d'auteur-compositeur à succès, est, en effet, décédé peu avant cette manifestation. Il avait pris l'engagement de venir présenter son ouvrage devant les professionnels libéraux. Son co-auteur Gérard Soliveres, expert en tourisme international, a donc eu la lourde et émouvante mission de faire revivre le passionnant travail accompli avec son ami.

C'est devant une assistance nombreuse, avec au premier rang l'épouse du défunt, Marie-Laurence Cardona, que cette soirée a eu lieu.

David Gérard, homme de radio, a lu de larges extraits, judicieusement choisis, de ce

livre dont l'idée de départ était d'opposer « Deux heures en enfer et huit siècles de lumière » à travers deux fragments de l'histoire des hommes.

Le premier de ces fragments se déroule en 1992 pendant la guerre de Bosnie. Le second commence en Syrie, en l'an 750 de notre ère, au moment où la parole de Nabi Muhammad ensemence l'orient comme une poussière d'étoiles. Il finira par la chute du dernier roi des Maures, de l'autre côté de la mer en Al Andalus.

Ces deux segments de l'aventure humaine ont en commun une Torah commandée à un juif érudit par Al Hakam II, calife de Cordoue. Enluminée par un chrétien, elle sera sauvée deux fois des flammes : celles de l'Inquisition qui sonnera le glas de l'une des plus brillantes civilisations qu'ait jamais connue l'Occident depuis la Grèce antique ; celles de la Grande Bibliothèque de Sarajevo, un demi-millénaire plus tard.

Ce livre cristallise la soif insatiable de vérité, de justice et de tolérance des princes omeyyades, grands constructeurs de temples et bâtisseurs de l'esprit, fous de beauté, de connaissance et de foi déchirante. Ils firent d'Al Andalus un des phares du monde.

A l'issue de la lecture, Gérard Soliveres, très ému, a expliqué la démarche historique, littéraire et philosophique menée avec Jacques Cardona, puis il a répondu aux questions d'un public passionné par un thème qui retourne bien des idées reçues et renvoie à la nécessaire sagesse qui doit toujours présider à la construction de la relation humaine.



David Gérard, le récitant



Gérard Soliveres, co-auteur de l'ouvrage



Une salle attentive

« Astronomie, astrophysique et société, une longue et belle histoire »

La prochaine « soirée de caractère » aura lieu le mardi 26 mai à 18 heures 30 au Forum, 13 avenue Jean Gonord à Toulouse.

Au programme : une conférence de Jean-Pierre Picat sur le thème « Astronomie, astrophysique et société, une longue et belle histoire ».

texte à venir

Pour les renseignements et inscriptions à la conférence et au cocktail qui suivra (10 € par personne), s'adresser à l'ARAPL, tél.05 62 71 81 21.

Vous avez toujours voulu avoir un statut privilégié.

ATOUT LIBÉRAL

LES SERVICES
BANCAIRES
DÉDIÉS AUX
PROFESSIONS LIBÉRALES



BANQUE POPULAIRE OCCITANE
Banque et populaire à la fois.

Banque Fédérale des Banques Populaires, 1 rue Labadie 31511 Pex-Caden 15 - Siret 552 02889 - RCS Pex - Créé en 2007 - Cédric Pexon - Jérôme Roux

VENDS 360 m² DE BUREAUX AMÉNAGÉS

avec salle informatique climatisée, réseau câblé, services associés (salle de formation, restauration) + 10 places de parking. Près de la Cité de l'espace à Toulouse. S'adresser au journal (tél.05 62 71 81 21) qui transmettra.

Les annonces de Lib'Actu

A louer à Baziège (20 km de Toulouse), pour professionnel de santé, bureau avec cellier, cour privative, salle d'attente commune avec orthophoniste déjà installé. Loyer 370€ + 10€ de charges. Tél. 06 83 86 80 63.

Pour passer vos annonces dans **Lib'Actu**, s'adresser à Promolib :
Tél. : 05 62 71 82 52 - Fax : 05 61 20 79 66

Tarifs pour 5 lignes :

- 40 € HT + TVA 19,6%, soit 47,84 € TTC pour les annonces concernant l'immobilier (locaux professionnels ou d'habitation, résidences secondaires, ventes ou locations), offres d'emploi, cession de clientèle, association, collaboration, recherche de remplaçant.
- 30 € HT + TVA 19,6%, soit 35,88 € TTC pour les annonces d'achat (locaux, clientèle...).
- **Gratuit** : demandes d'emploi.

Lib'Actu
(L'Actualité Libérale)

Le journal de l'UNAPL et des Professions Libérales en Midi-Pyrénées.
N°54 - Mars/Avril 2009

Journal édité par l'UNAPL Midi-Pyrénées, 13, av. Jean-Gonord, 31500 Toulouse. **Directeur de la publication** : Lucien Gleyzes. **Comité de rédaction** : Georges Benayoun, Hugues Beilin, Elisabeth Boutes-Chagnaud, Lucien Gleyzes, Philippe Gornes, Maurice Holivier, Patrick Roux. **Conception-rédaction coordination** : AMI-Communication. **Mise en page et impression** : Imprimerie Lahouère. **Dépôt légal** : Avril 2009. Tél. : 05 62 71 82 52. Fax : 05 61 20 79 66. **Internet** : www.unapl-mp.org. **E.mail** : ORIFF-UNAPL@wanadoo.fr